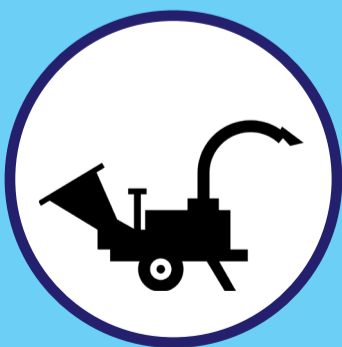


LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie